



**Délibération n°2012-3
Conseil d'administration du 6 mars 2012**

Objet : Election 2^{ème} vice président

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant la gouvernance des établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2011-970 du 16 août 2011 relatif au renouvellement des représentants des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 au Conseil d'administration de la CNRACL,

Vu l'avis publié au journal officiel du 11 décembre 2011, relatif à l'élection des représentants des établissements,

Vu les articles 9, 10 et 11 du décret n°2007-173 du 7 février 2007 et les articles 1, 2, 3, 8, 9 du règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 16 décembre 2009, relatifs à la composition du Conseil d'administration et à l'élection des vice-présidents,

Monsieur Richard Tourisseau est élu deuxième vice-président du conseil d'administration, au premier tour, à l'unanimité des suffrages exprimés.

Paris, le 6 mars 2012

Le secrétaire administratif du conseil

Emmanuel Serrié